

■ **Blecha Communication Sàrl**, à Fribourg, CH-217-1001514-0, effectuer toutes activités dans les domaines de la communication, du graphisme, etc. (FOSC du 17.09.2004, p. 6). Capital porté de CHF 20'000.–, à CHF 125'000.–, par augmentation de la part sociale de l'associée Formanek Blecha Barbara de CHF 20'000.– à CHF 75'000.–, et par l'émission de quatre nouvelles parts sociales souscrites par Assier de Pompignan Mathieu, de France, à Lyon (F), qui devient associé avec une part de CHF 10'000.–, sans signature, par Audemard d'Alançon Vianney, de France, à Lyon (F), qui devient associé avec une part de CHF 25'000.–, sans signature, par Devaud Joackim, de Le Flon, à Morat, qui devient associé avec une part de CHF 5'000.–, sans signature, et par Richard du Montellier Franck, de France, à Le Montellier (F), qui devient associé avec une part de CHF 10'000.–, sans signature. Statuts modifiés le 10.10.2005. Nouveau capital social: CHF 125'000.–, entièrement libéré par compensation de créance à concurrence de CHF 70'000.– et en espèce à concurrence de CHF 35'000.–.

Journal no 4235 du 12.10.2005
(03067356 / CH-217.1.001.514-0)